

	CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2023	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-07	
	Nature de l'acte : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10

Le 26/04/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/04/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurations : FISCHER Julie (procuration à COURTOIS Pascal), MATHIEU Christophe (procuration à PANSARD Frédéric)

Absents représentés : FISCHER Julie, MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : FOUCHER Sandrine

01 – CONVENTIONS SERVITUDES DE PASSAGE ET DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AVEC LA SOCIETE ENEDIS

Parcelle 186 section AB

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal les conventions signées entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Belleydoux les 28 juin 2021 (convention de mise à disposition) et 13 juillet 2021 (convention de servitude) pour constituer des servitudes de passage de canalisation électriques souterraines,

Ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS (anciennement ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION France), Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 Euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000).

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur un terrain d'une superficie de 136 m2, situé rue de la fruitière appartenant à notre commune (parcelle 186 section AB) moyennant une indemnité de 15 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- **PROCEDER** à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation ;

- **REQUERIR** la publicité foncière ;
- **FAIRE** toutes déclarations ;

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le MANDANT déclare déroger aux dispositions de l'article 1161 du code civil, en autorisant le MANDATAIRE de représenter plusieurs parties au contrat, même en opposition d'intérêts.

Aux effets ci-dessus PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74 000 ANNECY, 4 route de Vignières

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

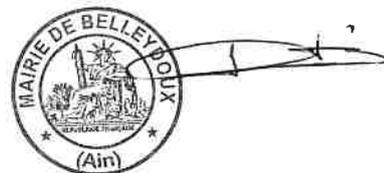
Mesures de publicité :

- Télétransmis le 28/04/2023
- Affichée le 28/04/2023
- Certifiée exécutoire le 28/04/2023.

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2023-07****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**> **AR reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-28T14-54-41.00 (MI244806233)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20230426-DEL2023-07-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTIONS SERVITUDES DE PASSAGE ET DE MISE A DISPOSITION
D'UN TERRAIN AVEC LA SOCIETE ENEDIS - PARCELLE N° 186
SECTION AB

Date de décision : 26/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-07 - convention servitudes
avec ENEDIS .PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/04/23 à 14:54

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 28/04/23 à 14:54

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 28/04/23 à 15:00

